

Le futur plan d'aménagement de la FORET de FONTAINEBLEAU

La gestion par l'ONF de la Forêt de Fontainebleau s'exerce dans le cadre de plans d'aménagements dont le dernier en date, en 1970, a eu les conséquences dramatiques que l'on sait : suite au déclassement en 1967 des 1693 hectares des Séries Artistiques remplacées par seulement 416 ha de réserves biologiques, les secteurs les plus renommés, le Bas-Bréau et les Ventes à la Reine furent mis en exploitation, les futaies de chênes de trois à quatre cents ans perdues sans remède sous prétexte de rajeunissement. Après la trouée de l'autoroute, les emprises successives sur la forêt dont la plus récente, l'élargissement de la N7, a été déclarée illégale par le Tribunal Administratif une fois les travaux achevés et donc irréversibles, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la capacité de l'ONF d'assurer l'avenir de la forêt.

Cependant, après 25 ans, un nouveau plan d'aménagement est à l'étude et doit voir le jour en 1995. Les conditions de sa réalisation ont sensiblement évolué. L'ONF est placé désormais sous la tutelle du Ministre de l'Environnement. Une directive de gestion des forêts périurbaines fixe de nouveaux objectifs à l'aménageur : protéger les paysages forestiers, préserver la diversité biologique. Le Professeur Blandin, par une convention, passée en 1991 entre l'ONF et le Muséum d'Histoire naturelle, intervient dans l'élaboration du nouveau schéma directeur d'aménagement forestier.

Un des volets de cette convention consiste à dresser un inventaire des écosystèmes rares de la forêt afin d'améliorer le réseau actuel des réserves. Le Professeur Blandin a demandé à notre association de formuler ses suggestions. C'est ainsi que nous avons réalisé 30 fiches d'inventaires pluridisciplinaires portant sur autant de zones d'intérêt écologique. Il s'agit là évidemment d'un document de travail, non d'un inventaire exhaustif, le contour de ces zones pouvant être remanié, d'autres ajoutées. Ces fiches sont de valeur très inégale ; beaucoup sont pauvres en données entomologiques, faute de localisation précise des récoltes.

Il convient de définir pour chacune de ces zones des principes de gestion, car il serait vain de requérir un simple maintien en l'état. Les réserves biologiques intégrales, où s'exercent librement les processus de dégradation de la forêt, constituent des milieux-refuges d'un intérêt exceptionnel pour les espèces saproxyliques qu'ils recèlent

et méritent d'être significativement élargies. Cependant, la flore et la faune terricole y sont relativement pauvres. A l'inverse, les milieux qui se montrent les plus riches en espèces terricoles et phytophages aussi bien que sur le plan floristique, sont des milieux de transition susceptibles d'évoluer et qui se sont constitués sous une très forte pression anthropique : c'est le cas du Polygone d'Artillerie et de la Plaine de Chanfroy pour ne citer que les plus connus. Les coupes forestières, qui accroissent l'effet de lisière, et le recréusement de certaines mares peuvent constituer sous certaines conditions des facteurs favorables au maintien de la diversité biologique. Chaque zone doit donc faire l'objet d'une réflexion particulière afin d'en déterminer le traitement optimal.

En résumé, cette approche peut être confortée de deux manières :

- en complétant les inventaires, en particulier faunistiques, pour chacune de ces zones mettant en évidence les espèces protégées ou remarquables (appuyées sur une justification succincte), ceci afin d'apporter un argument juridique en faveur de leur classement ;
- en formulant des propositions originales de gestion.

Une démarche analogue a été effectuée pour 4 zones d'intérêt écologique du Sud Seine et Marne incluses dans le périmètre du futur Parc Naturel Régional et situées en bordure de la forêt.

Tous ceux qui sont en mesure d'apporter des informations ou des suggestions de nature à compléter une ou plusieurs de ces fiches peuvent les adresser à :

Association des Naturalistes de la Vallée du Loing
Laboratoire de Biologie Végétale
Route de la Tour Denecourt
77300 Fontainebleau

La liste des 30 zones d'intérêt écologique est bien sûr à leur disposition, à la même adresse.

Philippe Bruneau de Miré